

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2024

---

LIBERTÉ DE RECOURIR À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE - (N° 1983)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL7

présenté par

M. Breton, M. Le Fur, M. Bazin et Mme Blin

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« en respectant un équilibre entre la liberté de la femme et la protection de la vie à naître ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi doit garantir un équilibre en respectant la liberté de la femme mais aussi la protection de la vie à naître.